

Périgueux, le 1er avril 2019

Communiqué de Presse

Tweet de l'association « Sauvons la vallée de la Dordogne »

Les travaux évoqués ce jour dans le tweet de l'association «Sauvons la vallée de la Dordogne » sont bien les travaux de dévoiement de la RD53 / VC2, demandés dans l'article 2 de l'arrêté n° 24-2019-02-05-001 du 5 février 2019, prescrivant la mise en place de mesures conservatoires suite à la suspension de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 d'autorisation des travaux du contournement du bourg de Beynac-et-Cazenac.

Il s'agit bien de sécuriser cet axe et en aucun cas un quelconque redémarrage des travaux dans l'attente de la décision du tribunal administratif.

Si en ce jour ce tweet se voulait humoristique, il tombe particulièrement mal dans le contexte actuel qui demande sérénité et objectivité.